

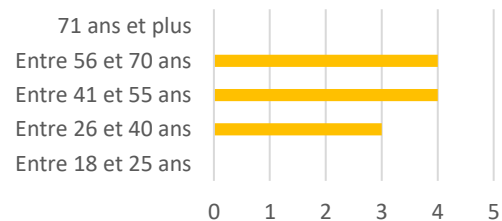


## Plan climat air énergie territorial (PCAET) de la Communauté de communes du Frontonnais Résultats de la consultation électronique citoyenne (15 juillet au 13 août 2019)

### PROFIL DES REPONSES ET DES REpondANTS

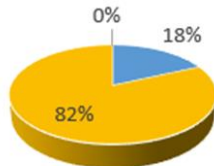
- La consultation électronique citoyenne a permis de recueillir 11 réponses provenant de 4 communes différentes sur le territoire. Parmi les répondants, 6 habitent sur le territoire, 4 y habitent et y travaillent, et l'un y travaille.
- 55% des répondants sont des femmes et 73% des répondants ont entre 41 et 70 ans.

Répartition du nombre de participants par âge



### RETOURS SUR LES ENJEUX DU PCAET

Avis sur le niveau d'importance de la question du changement climatique

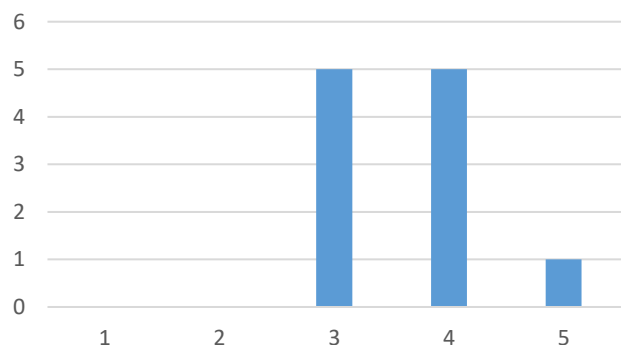


- C'est une préoccupation comme une autre
- C'est un enjeu à prendre en compte sérieusement
- C'est une priorité

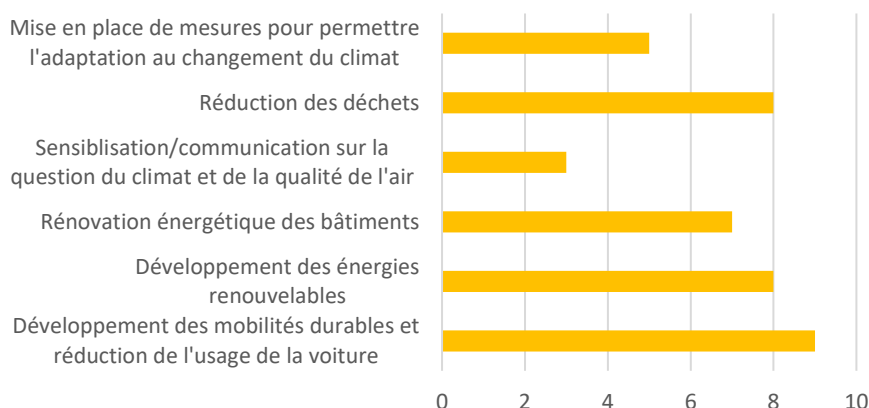
- La majorité des répondants (82%) considère la question du changement climatique comme prioritaire.

- 55% des répondants considèrent le projet de PCAET pertinent (4/5) à très pertinent (5/5) et 45% des répondants le considèrent comme assez pertinent (3/5).

Degré de pertinence croissant (1 à 5) du projet de PCAET



### Thématiques ayant retenu l'attention des participants (choix multiple)



Les trois thématiques majoritairement retenues par les participants sont :

- « Développement des mobilités durables et réduction de l'usage de la voiture » (82%)
- « Réduction des déchets » (73%)
- « Développement des énergies renouvelables » (73%)

- Ceux ayant opté pour les thématiques de « Développement des mobilités durables et réduction de l'usage de la voiture », « Réduction des déchets », « Rénovation énergétique des bâtiments » et « Développement des énergies renouvelables », l'expliquent ainsi :
  - Ce sont des thématiques concrètes et accessibles ;
  - Ce sont des thématiques essentielles pour aider à faire évoluer les habitudes de consommation (usage de la voiture, de la climatisation/chauffage entre autres) ;
  - Ce sont des thématiques d'avenir qui ont un gros potentiel de réduction des GES ;
  - Ce sont des thématiques qui sont aidées financièrement.
- Ceux ayant opté pour les thématiques de « Sensibilisation/communication sur la question du climat et de la qualité de l'air » et de « Mise en place de mesures pour permettre l'adaptation au changement du climat » l'expliquent ainsi :
  - Ce sont des thématiques qu'il est plus facile de mettre en œuvre ;
  - Ce sont des thématiques importantes pour ne pas oublier d'impliquer notamment le secteur privé.
- Deux personnes ont considéré que la priorité revenait à la thématique « Développement des mobilités durables et réduction de l'usage de la voiture » et une personne a considéré qu'elles étaient toutes urgentes.

## PROPOSITIONS D' ACTIONS CONCRETES PAR LES REpondANTS

| Thème                  | Actions proposées par les répondants  | Réponses du territoire   |
|------------------------|---|--|
| Déchets                | Travailler, avec et pour les administrés, à la réduction des déchets : rédaction d'une charte de bonnes pratiques, communiquer sur le sujet et notamment sur le tonnage des déchets enlevés à domicile, à la déchetterie et les progrès à réaliser année après année (panneaux publicitaires lumineux), lancement de défis, sensibiliser au gaspillage alimentaire dans les écoles, sensibiliser aux déchets des bords de route | L'action 2 prévoit la communication auprès des citoyens et ces idées pourront alors être proposées.  |
|                        | Mettre en place une déchetterie professionnelle sur le territoire du SCOT visant à limiter les dépôts sauvages et le brûlage des déchets des professionnels (films plastique, laine de verre, palette) à l'air libre ce qui amène à une dégradation de la qualité de l'air.   | Tout brûlage de déchet est d'ores et déjà interdit. Le territoire du Nord Toulousain est déjà doté d'un incinérateur aux capacités suffisantes sur la communauté de communes Val Aïgo.   |
|                        | Sensibiliser les policiers municipaux ou les policiers intercommunaux afin qu'ils sensibilisent et obligent les professionnels à louer des bennes et verbalisent les dépôts sauvages et le brûlage des déchets à l'air libre  | La loi prévoit en effet la verbalisation du brûlage de déchets non autorisés par la police du maire.   |
| Energies renouvelables | Mettre en place un plan annuel de développement des énergies renouvelables sur tous les édifices publics  | L'action 28 prévoit la réalisation d'un cadastre solaire permettant de connaître le potentiel de développement du solaire photovoltaïque des toits. Des installations pourront alors en découler notamment sur les édifices publics.   |
|                        | Inciter les administrés à développer les énergies renouvelables chez eux via des aides financières (mutualisation des services pour un coût réduit)   | Il existe déjà de nombreuses aides destinés au particuliers pour leurs projets de développement des énergies renouvelables ( <a href="https://www.les-energies-renouvelables.eu/financement-aides/credit-impot-financement-energies-renouvelables/">https://www.les-energies-renouvelables.eu/financement-aides/credit-impot-financement-energies-renouvelables/</a> )   |
| Mobilité/Transports    | Développer les pistes cyclables et piétonnières (ex : centre-ville, route nationale, connexion avec le canal)   | Dans le cadre du Plan de Mobilité rural (action 12), ces aménagements seront étudiés.  |
|                        | Développer une action pour solliciter la création d'une liaison ferroviaire de Castelnau à Baziège car les bouchons accentuent la pollution   | La question de la mobilité et du transport ferroviaire est au cœur des préoccupations des élus du territoire.  |
|                        | Solliciter la création d'un pont sur la Garonne côté Nord   | Les sujets visant le désenclavement du territoire sont de manière générale au cœur des préoccupations des élus et des accords financiers sont en cours de discussion ( <a href="https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/carte-voici-projets-routiers-mettre-fin-bouchons-toulouse-dans-metropole_22881695.html">https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/carte-voici-projets-routiers-mettre-fin-bouchons-toulouse-dans-metropole_22881695.html</a> ) |
|                        | Investir beaucoup plus dans le haut débit afin de favoriser l'implantation de PME, PMI et travailleurs indépendants ce qui enclencherait une réduction des flux routiers vers la métropole  | Le Conseil départemental déploie le Très Haut Débit sur le territoire départemental ( <a href="https://www.haute-garonne.fr/la-fibre-partout-pour-tous">https://www.haute-garonne.fr/la-fibre-partout-pour-tous</a> )  |
|                        | Développer les tiers lieu et espaces de coworking   | Dans le cadre du Plan de Mobilité rural (action 211), ce type de structure pourra être étudié selon les besoins et opportunités du territoire.   |
|                        | Développer les voitures partagées électriques et vélos en libre-service   | Dans le cadre du Plan de Mobilité rural (action 211), ces idées pourront être étudiées selon les besoins et opportunités du territoire.  |

## PROPOSITIONS D' ACTIONS CONCRETES PAR LES REpondANTS

| Thème                         | Actions proposées par les répondants   | Réponses du territoire  |
|-------------------------------|--|---|
| Mobilité/Transports           | Augmenter la fréquence des bus non polluants   | Les transports sont de compétence régionale, déléguée au Département de Haute-Garonne, ce qui n'empêche pas le territoire de faire remonter les besoins locaux.                 |
|                               | Développer les lignes de bus régulières vers Toulouse ouest et est   | Les transports sont de compétence régionale, déléguée au Département de Haute-Garonne, ce qui n'empêche pas le territoire de faire remonter les besoins locaux.                 |
|                               | Créer des navettes de l'école de Castelnau vers la gare de Castelnau   | Les transports sont de compétence régionale, déléguée au Département de Haute-Garonne, ce qui n'empêche pas le territoire de faire remonter les besoins locaux.                 |
|                               | Renforcer l'offre de train vers Toulouse   | Le transport ferroviaire est de compétence étatique ce qui n'empêche pas le territoire de faire remonter les besoins locaux.  |
| Rénovation bâtiments          | Accompagner localement les administrés dans la rénovation énergétique de leur logement   | C'est l'objet de l'action 19.   |
| Sensibilisation/communication | Faire prendre conscience aux familles des effets néfastes de leurs consommations sur l'environnement   | Des actions de sensibilisation et communication sont prévues (action 112)   |
|                               | Réaliser des campagnes d'information des habitants, commerçants et entreprises et ajouter un indicateur "Nombre d'actions d'information réalisées"   | Des actions de sensibilisation et communication sont prévues (action 112). Cette action est justement suivie par l'indicateur : « nombre de campagnes d'information réalisée ». |
|                               | Eduquer à la nourriture de qualité dans les écoles   | L'action 24 a pour but de développer les filières de qualité dans les cantines scolaires.   |
|                               | Créer une épicerie sociale bio intégrée et café culturel   | Ce type de projet pourra être soutenu par les collectivités locales qui seront sollicitées (cas par cas).   |
| Espaces verts/naturels        | Planter des arbres sur le domaine public : salle des fêtes, maison de retraite, école  | Il est prévu une gestion durable des espaces verts via l'action 9.  |
| Ressource en eau              | Initier avec la région un plan d'économie durable en faveur de la réduction des besoins en eau potable. Favoriser, aider, inciter les administrés à la récupération des eaux de pluies pour les arrosages et les toilettes   | Ceci est une idée de partenariat qui pourrait effectivement être développée sous l'angle de l'adaptation aux changements climatiques du PCAET.                                  |
|                               | Faire évoluer la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 pour rendre obligatoire l'installation de compteurs divisionnaires dans toutes les copropriétés. Le choix de l'installation de ces compteurs est aujourd'hui soumis au vote de l'Assemblée générale des copropriétaires et leur absence ne permet ni une répartition équitable des charges, ni une prise de responsabilité des occupants dans l'entretien de leurs installations privées. | Cette sollicitation pourra être remontée aux pouvoirs étatiques.  |